



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal** **du lundi 5 mai 2008**

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2008.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport d'information des délégués auprès du Grand-Saconnex Basket-Ball Club (Rapporteur : M. POMATTO).
  - 4.2 Rapport d'information de la Commission culture, sports, loisirs, concernant l'action « LaOla » (Rapporteur : L. JIMAJA).
  - 4.3 Rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2007 (Rapporteur : P. ECKERT).
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de la Fondation "Les Aînés".
  - 5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de l'Association EMS Résidence de Saconnay.
  - 5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement.
  - 5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance.
  - 5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2007.
  - 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007.
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Route des Nations et grands travaux.
8. Questions :
  - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
  - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
9. Propositions des Conseillers municipaux.
  - 9.1 Election du bureau du Conseil municipal pour 2008-2009.
  - 9.2 Modification du règlement du Conseil municipal.
  - 9.3 Autres propositions.
10. Motions.
11. Résolutions.
12. Communications et divers.
13. Questions du public.
14. Huis clos : Naturalisations.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) — Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence - BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) (dès 20h50) - Bertrand FAVRE, Président (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) Julien MOURET (PS) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Vice-Président (RAD) - Marc TISSOT (PDC) - Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusé :

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

Suite à la démission de M. ZANELLI de la Fondation communale du Logement, le Président propose une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un point 9.3 – Election du remplaçant de M. ZANNELLI. Le point 9.3 actuel – Autres propositions, passerait au point 9.4.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres mais une demande de pause est demandée par groupes politiques avant l'élection.

**1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2008**

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres, moins 1 abstention.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le Président souhaite terminer son mandat en remerciant les Conseillers municipaux de lui avoir fait confiance, en lui permettant d'accéder à la présidence du Conseil municipal en tout début de législature.

Il fait le bilan de cette année passée, avec entre autres une « Toutes Commissions réunies » en présence d'un Conseiller d'Etat et une soirée organisée en l'honneur de la Présidente du Grand Conseil. Il rappelle que le mandat de Président est éphémère, tout comme son pouvoir.

Il remercie également sa famille, le Conseil administratif in corpore, ses deux collègues du bureau MM. STEINER et CUDRE ainsi que Mme CATILLAZ.

L'assemblée applaudit.

Le Président annonce que le bureau a décidé de maintenir le point «questions du public » pour toute cette législature.

Il remercie M. CUDRE d'avoir mis à la disposition des Conseillers municipaux, lors de la précédente séance, un plan des parkings de l'aéroport.

Il annonce que le MGS a gagné son match contre Riviera-Vevey le 23 avril dernier, ce qui lui a permis de se maintenir en LNA. Au nom du Conseil municipal, il a envoyé un courrier de félicitations au Président du Club.

Dates à retenir :

LUN 26 mai : « Toutes Commissions réunies » - présentation de CM Net.

SA 17 mai : Tournoi du club Uni-hockey, auquel une équipe du Conseil municipal est souhaitée.

DIM 1<sup>er</sup> juin : Tournoi de football mixte des élus.

M. ECKERT relève qu'il est parfaitement détestable que ce tournoi se déroule le jour d'une votation cantonale et fédérale.

Représentations du bureau :

19 avril : Course pédestre à Bernex, où le groupe du Grand-Saconnex a évité de justesse la dernière place du classement.

24 avril : Visite de l'exposition de Mosaïque.

30 avril : Inauguration du Salon du livre.

Courrier reçu :

M. CUDRE donne lecture du courrier du 15 avril 2008 d'A Gauche Toute, qui vient en complément de sa pétition « Non au parking sauvage dans le parc Sarasin » (*annexe 1*).

Ce courrier sera discuté au point 11 – Résolution et sera ensuite transmis à la Commission d'urbanisme, qui étudiera la pétition.

### **3. Communications du Conseil administratif**

**Communications de Mme BÖHLER :**

Nouveau plan de la commune : Celui-ci sera distribué à tous les ménages saconnésiens prochainement. Chaque Conseiller en a reçu un exemplaire ce soir.

Soirée Ikebana du mercredi 30 avril : Cette première manifestation organisée conjointement entre une mission - en l'occurrence la mission du Japon - et la commune a fait salle comble. Le Conseil administratif se réjouit d'ores et déjà de cette collaboration pour l'année prochaine.

Malheureusement, la mission du Venezuela a annoncé qu'elle renonçait à son exposition.

**Communications de M. PLEE :**

Campagne du Jonc : M. PLEE montre à l'écran la photo d'un évier en inox qui a été détérioré et jeté près des toilettes publiques.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

Suite aux informations qu'il a données lors de la séance du 14 avril dernier sur les problèmes rencontrés dans cette campagne, (parking sauvage, tapages nocturnes, agressivité envers les ASM etc...), M. PLEE informe que le Conseil administratif a décidé d'enlever le cabanon en bois, les tables et les buts de football, afin de rendre cette campagne moins attractive pour les gens qui viennent de l'extérieur de la commune.

De plus, dès 22h00, le bruit devra cesser et dès 23h00, les gens devront quitter la campagne. Des gardes privés se chargeront de faire respecter ces directives. Les ASM ont passé samedi soir et à 22h30, il n'y avait plus personne.

D'autres mesures pourront être prises mais il faudra au préalable obtenir l'accord de l'Etat, le terrain lui appartenant.

Le week-end passé, des familles sont venues avec leurs propres tables et chaises. Les jardiniers ont constaté qu'il y avait moins d'ordures et qu'elles étaient dans des sacs poubelles.

Stade du Blanché : Le Conseil administratif a assisté à l'assemblée générale du FC Grand-Saconnex. Le comité souhaitait savoir si la fermeture du centre sportif les week-end était définitive ou non car il souhaiterait qu'il ne soit pas fermé aux jeunes de la commune.

Le Conseil administratif a précisé qu'il s'agit d'une fermeture temporaire et qu'il faudra trouver une collaboration avec le club pour gérer la situation. En attendant, Protectas assure deux passages aléatoires les samedis et dimanches pour vérifier si tout se déroule comme prévu.

Déprédations : Dans le parc des Délices, le robinet de la fontaine a été cassé et une inondation s'en est suivie. Le Service des parcs et les pompiers ont dû intervenir le dimanche. Le revêtement du toboggan a également été arraché. Le Service technique va s'occuper de faire réparer ce jeu le plus rapidement possible.

Il y a une recrudescence des cambriolages sur la commune, notamment sur le haut du chemin François-Lehmann. Les habitants d'un certain nombre d'immeubles ont écrit à la régie pour demander que des mesures soient prises pour remédier à cette situation. Les immeubles du bas de la rue A.-Giacometti sont aussi prisés des cambrioleurs, avec 4 ou 5 cambriolages par jour, ce qui est énorme.

Contrôles radar : La brigade du trafic a sévi au chemin du Pommier, où 49 véhicules sur 647 dépassaient la vitesse autorisée de 40 km/h, dont un de plus de 20 km/h, ainsi qu'à la rue Gardiol, où 26 véhicules sur 69 dépassaient la vitesse autorisée de 30 km/h, dont 2 de plus de 20 km/h.

Le chemin du Pommier ne donne pas lieu à des commentaires de la part de la brigade du trafic, qui précise cependant qu'il n'est pas inutile de pouvoir encore améliorer la sécurité en modifiant par des éléments physiques la configuration des lieux.

Par contre, l'infrastructure routière de la rue Gardiol n'est pas du tout adaptée à une zone 30 km/h. La gendarmerie demande donc au Conseil administratif de regarder ce qu'il y aurait lieu de faire, en collaboration avec l'OCM, pour remédier à cette situation.

### **Communications de M. COMTE :**

Enquêtes publiques : La commune n'a pas reçu d'observation en ce qui concerne les projets de modifications de zones du Jardin des Nations et du chemin Auguste-Vilbert. Toutefois, les observations sont généralement transmises directement au Département. Le Conseil administratif attend donc le courrier du Département qui lui retransmettra les informations pour le suivi des procédures.

Autorisation de construire : L'autorisation de construire pour l'Eco-point de la rue Gardiol a été délivrée par le DCTI et publiée dans la FAO le 18 avril 2008.

Transports et mobilité : M. COMTE confirme que le Conseil administratif a envoyé la semaine dernière un courrier à M. Robert CRAMER, comme il l'avait annoncé lors du dernier Conseil municipal. Une copie de ce courrier sera jointe au procès-verbal (*annexe 2*).

Le nouveau Maire de Ferney-Voltaire a adressé une lettre à MM. MULLER et CRAMER ainsi qu'à la commune de Meyrin, pour faire part de ses inquiétudes relatives aux tangentes que prend le tram et qui ne sont pas celles prévues ni dans le projet d'agglomération, ni dans le plan directeur du Grand-Saconnex, ni même dans les plans qu'entend développer la commune de Ferney en ce qui concerne la mobilité douce.

Routes : Le Conseil administratif a reçu l'Association des propriétaires du Parc des Mayens pour parler, entre autres, de la sécurité sur le chemin des Coudriers.

Le Conseil administratif a enfin pu obtenir un rendez-vous avec l'OCM, qu'il a accueilli en mairie. Les problèmes de transit et de circulation, notamment à l'Ancienne-Route, à la route de Colovrex et au chemin des Coudriers ont été abordés. Le procès-verbal de cette séance sera transmis au Président de la Commission routes, circulation, mobilité.

Les discussions montrent que dans l'intérêt de la commune, des conseils de spécialistes seront nécessaires, pour définir les mesures les plus adéquates à prendre.

Environnement : Le Service de géologie et des déchets a adressé à la commune l'inventaire 2007 des déchets par commune, dans lequel figurent de nombreux tableaux et chiffres concernant les collectes sélectives et les taux de recyclage. Malheureusement, Le Grand-Saconnex garde le très peu flatteur 42<sup>e</sup> rang sur 45 communes en termes de taux de recyclage.

Cela incite évidemment le Conseil administratif, avec l'aide du Conseil municipal, à poursuivre ses efforts dans l'aménagement d'Eco-points et à réaliser le plus rapidement possible ceux qui sont prévus au Pommier et au Jonc, ainsi qu'à développer d'autres projets sur la commune.

Agenda 21 : M. COMTE confirme que la séance publique d'information et de consultation pour l'Agenda 21 communal a été fixée le mercredi 18 juin prochain, de 18h45 à 20h15, à la salle de Saconnay, Ferme Sarasin.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

##### **4.1 Rapport d'information des délégués auprès du Grand-Saconnex Basket-Ball Club**

M. POMATTO donne lecture de son rapport.

Il ajoute que suite à la victoire du MGS, la licence LNA a été renouvelée. Il précise que les comptes du Grand-Saconnex Basket-Ball Club et du MGS ont toujours été séparés, mais le Club pouvait être responsable du déficit éventuel du MGS. L'idée est de séparer les deux entités par une convention.

M. EYA NCHAMA demande quelle est la contribution de Meyrin pour l'équipe MGS.

M. POMATTO répond que jusqu'à présent, Meyrin contribuait à raison de 50 %, tout comme Le Grand-Saconnex.

M. ECKERT demande pourquoi le poste de « responsable technique » devrait être rémunéré et pas les autres.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

M. POMATTO explique que les autres postes peuvent être assurés par des bénévoles, alors que le poste de « responsable technique » devra coordonner les équipes et s'occuper de tout ce qui concerne les entraîneurs, tâches qui sont relativement lourdes.

4.2 Rapport d'information de la Commission culture, sports, loisirs, concernant l'action « LaOla »

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

M. EYA NCHAMA demande ce que signifie le nom de « LaOla ».

Mme BÖHLER ne le sait plus. Elle explique qu'au départ, ce programme vient de la Confédération et qu'il a été transféré au canton. Actuellement, c'est la FASE qui en a la charge, par l'intermédiaire de M. CIANI. Elle informe que la date des premières assises du sport a été fixée au 30 août prochain.

M. FAVRE précise que «LaOla » s'occupe de la lutte contre la drogue, l'alcool, le dopage et d'éléments sociaux au sein des clubs sportifs. Cette action permet de répondre à beaucoup d'interrogations des entraîneurs qui n'ont pas toujours les outils pour gérer des situations difficiles.

4.3 Rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2007

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée et **ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres.**

5. PROJETS DE DELIBERATION

Le Président fait voter l'entrée en matière pour les points 5.1 à 5.6. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Mme BÖHLER tient à remercier l'ensemble de la Commission des finances pour le travail effectué et les débats intéressants qui ont eu lieu.

Elle présente à l'écran les différents tableaux relatifs aux comptes 2007 (*annexes 3 à 6*) (*voir procès-verbal du 14 avril 2008*).

Concernant l'évolution des comptes, les charges du personnel ont augmenté de 2,9 % entre 2006 et 2007. L'intérêt de la dette est en augmentation constante, ce qui l'inquiète beaucoup. Le dédommagement aux autres collectivités (montant reversé aux communes frontalières françaises) a augmenté de CHF 800'000.-- en deux ans ! Elle précise toutefois qu'en 2005, la commune participait à hauteur de 25 % alors qu'en 2007, cette participation a passé à 33 %.

Concernant la Taxe professionnelle communale, M. CUDRE demande pourquoi le budget n'a pas été atteint, voire même dépassé. Vu l'augmentation de la rétrocession aux communes françaises, il pensait que le nombre d'employés sur la commune avait augmenté.

Mme BÖHLER rappelle que la TPC payée en 2007 concerne les années 2005 et 2006. La commune a reçu une somme assez conséquente en mars 2008 pour une société qui n'est plus basée sur la commune et qui concernait 2005 et 2006. Ce chiffre apparaîtra dans les comptes 2008. Toutefois, à CHF 20'000.-- près, l'estimation a été atteinte.

Comptes de la Fondation « Les Aînés » et de l'Association EMS Résidence de Saconnay (annexe 7) :

Mme BÖHLER relève que les comptes sont gérés de très près, en raison des limitations des subventions de l'Etat. Le taux d'occupation de l'EMS est de 99 %, ce qui est assez exceptionnel. L'Association montre un déficit pour 2006 et 2007 mais tout devrait rentrer dans l'ordre en 2008.

M. ECKERT relève que dans le rapport de la Commission des finances, l'Association a un bénéfice de CHF 141'724.-- alors que le tableau présenté montre un déficit.

M. MARGUET explique qu'effectivement, l'Association était en déficit. Pour le combler, un montant de CHF 208'669.85 a été pris sur la réserve de plus de CHF 400'000.--, pour atteindre un bénéfice de CHF 141'724.04.

Comptes de la Fondation communale pour le logement (annexe 8) : Mme BÖHLER rappelle que la Fondation n'est plus subventionnée directement par la commune, bien qu'elle bénéficie de subventions indirectes comme la mise à disposition de personnel communal pour sa gestion.

Comptes de la Fondation communale pour la petite enfance (annexe 9) : Mme BÖHLER relève qu'en 2006, les comptes de la crèche du Pommier ne concernaient que 4 mois, la crèche ayant ouvert fin août 2006. Il est donc très difficile de comparer les charges d'exploitation entre les deux crèches.

Groupements intercommunaux (annexes 10 à 13) : Mme BÖHLER rappelle que ces comptes sont présentés pour information et ont été approuvés dans les différentes assemblées générales par les Magistrats des communes genevoises.

M. MARGUET, en sa qualité de Président de la Commission des finances, souhaite remercier les Commissaires, anciens et nouveaux, pour le travail effectué durant les trois séances consacrées à l'étude des comptes, qui se sont déroulées avec respect et fair-play.

Il remercie M. ECKERT pour la qualité de son rapport, M. GÖNCZY, Secrétaire général, MM. PERRET et SORG du Service des finances ainsi que le Conseil administratif pour son appui et sa collaboration qui s'améliorent d'année en année. La Commission dispose de plus en plus d'outils de travail et d'informations. Il le remercie également pour l'excellente gestion et le suivi efficace des comptes, qui aboutissent à un bénéfice.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote des délibérations.

5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de la Fondation "Les Aînés"

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*sur proposition du Conseil administratif*

*décide*

**par 23 voix « pour » et 1 abstention,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2007 de la Fondation "Les Aînés".*

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de l'Association EMS Résidence de Saconnay

M. STEINER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

**par 23 voix « pour » et 1 abstention,**

- d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2007 de l'Association EMS "Résidence de Saconnay".

5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

**par 23 voix « pour » et 1 abstention,**

- d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2007 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement.

5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2007 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite enfance

M. STEINER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

**par 22 voix « pour » et 2 abstentions,**

- d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2007 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite enfance.

5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2007

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

**par 23 voix « pour » et 1 abstention,**

- d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007 suivants, pour un montant total de CHF 4'794'441.27 :

**CONSEIL MUNICIPAL**

01.303	Assurances sociales	4 682.55
01.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	620.45
01.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 144.85
01.318	Honoraires et prestations de service	91.25

**CONSEIL ADMINISTRATIF**

02.305	Assurance-maladie et accidents	203.70
02.317	Dédommagements	2 498.15
02.318	Honoraires et prestations de service	4 376.40
02.319	Frais divers	1 952.50

**ADMINISTRATION GENERALE**

05.301	Traitements du personnel	85 725.80
05.303	Assurances sociales	534.65
05.304	Caisses de pensions et de prévoyance	9 971.35
05.305	Assurance-maladie et accidents	11 303.60
05.309	Autres charges de personnel	7 920.65
05.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 026.75
05.312	Eau, énergie, combustible	3 712.10
05.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	8 989.50
05.330	Patrimoine financier	983.51
05.331	Patrimoine administratif/amortissements ordinaires	5 086.00
05.352	Communes	6 573.00

**IMMEUBLES PUBLICS NON VENTILABLES**

08.301	Traitements du personnel	144 624.90
08.303	Assurances sociales	5 049.90
08.304	Caisses de pensions et de prévoyance	11 178.90
08.305	Assurance-maladie et accidents	7 450.60
08.308	Personnel intérimaire	11 548.60

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

08.309	<i>Autres charges de personnel</i>	5 039.80
08.310	<i>Fournitures de bureau, imprimés, publicité</i>	72.00
08.311	<i>Mobilier, machines, véhicules, matériel</i>	12 128.71
08.316	<i>Loyers, fermages et redevances d'utilisation</i>	460.40
08.318	<i>Honoraires et prestations de service</i>	13 117.41
08.319	<i>Frais divers</i>	200.00
08.330	<i>Patrimoine financier</i>	434.50

**AUTRES CHARGES ET REVENUS**

09.313	<i>Achats de fournitures et de marchandises</i>	43.50
09.318	<i>Honoraires et prestations de service</i>	6 350.65
09.365	<i>Institutions privées</i>	2 500.00

**ETAT CIVIL**

10.310	<i>Fournitures de bureau, imprimés, publicité</i>	348.36
10.311	<i>Mobilier, machines, véhicules, matériel</i>	13 968.95
10.318	<i>Honoraires et prestations de service</i>	4 920.75
10.319	<i>Frais divers</i>	263.02

**POLICE MUNICIPALE**

11.305	<i>Assurance-maladie et accidents</i>	2 803.90
11.309	<i>Autres charges de personnel</i>	677.50
11.312	<i>Eau, énergie, combustible</i>	23.90
11.330	<i>Patrimoine financier</i>	3 934.90
11.331	<i>Patrimoine administratif/amortissements ordinaires</i>	13 892.00

**INCENDIE ET SECOURS**

14.310	<i>Fournitures de bureau, imprimés, publicité</i>	269.90
14.311	<i>Mobilier, machines, véhicules, matériel</i>	5 690.60
14.315	<i>Entretien d'objets mobiliers par des tiers</i>	1 506.00
14.318	<i>Honoraires et prestations de service</i>	2 784.55
14.331	<i>Patrimoine administratif/amortissements ordinaires</i>	32 709.00
14.352	<i>Communes</i>	40 835.00

**PROTECTION CIVILE**

16.305	<i>Assurance-maladie et accidents</i>	30.55
16.311	<i>Mobilier, machines, véhicules, matériel</i>	733.20
16.313	<i>Achats de fournitures et de marchandises</i>	7 253.25
16.314	<i>Entretien des immeubles par des tiers</i>	32 768.55
16.318	<i>Honoraires et prestations de service</i>	5 331.08
16.352	<i>Communes</i>	2 952.50

**ECOLES PUBLIQUES**

21.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	14 950.65
21.313	Achats de fournitures et de marchandises	44 367.51
21.314	Entretien des immeubles par des tiers	162 264.52
21.330	Patrimoine financier	1 440.00
21.365	Institutions privées	1 590.00

**ENCOURAGEMENT A LA CULTURE**

30.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	8 907.90
30.318	Honoraires et prestations de service	32 949.20
30.330	Patrimoine financier	300.00
30.352	Communes	1 880.00

**PARCS ET PROMENADES**

33.301	Traitements du personnel	126 855.60
33.303	Assurances sociales	1 821.35
33.304	Caisses de pensions et de prévoyance	9 603.50
33.305	Assurance-maladie et accidents	8 486.45
33.308	Personnel intérimaire	6 590.30
33.309	Autres charges de personnel	14 171.50
33.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	7 333.80
33.317	Dédommagements	1 364.60
33.318	Honoraires et prestations de service	92 709.26
33.319	Frais divers	20.00
33.331	Patrimoine administratif/amortissements ordinaires	128 903.00

**SPORTS**

34.305	Assurance-maladie et accidents	2 368.85
34.309	Autres charges de personnel	2 433.20
34.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 292.60
34.313	Achats de fournitures et de marchandises	5 622.96
34.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	623.60
34.317	Dédommagements	484.40
34.318	Honoraires et prestations de service	1 506.15
34.331	Patrimoine administratif/amortissements ordinaires	46 889.29

**AUTRES LOISIRS**

35.314	Entretien des immeubles par des tiers	8 942.65
35.318	Honoraires et prestations de service	4 312.71
35.331	Patrimoine administratif/amortissements ordinaires	613.09
35.365	Institutions privées	32 670.60

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008**INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE**

54.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 100.00
54.313	Achats de fournitures et de marchandises	70 282.30
54.314	Entretien des immeubles par des tiers	4 664.00
54.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	3 339.90
54.361	Cantons	114 099.45

**AIDE SOCIALE**

58.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	7 648.97
58.312	Eau, énergie, combustible	673.35
58.314	Entretien des immeubles par des tiers	6 903.45
58.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1 031.79
58.318	Honoraires et prestations de service	216.90
58.319	Frais divers	140.00
58.331	Patrimoine administratif/amortissements ordinaires	300.00
58.367	Etranger	3 808.15

**ROUTES COMMUNALES**

62.301	Traitements du personnel	13 222.90
62.304	Caisses de pensions et de prévoyance	3 407.45
62.305	Assurance-maladie et accidents	4 689.95
62.306	Prestations en nature	4 202.75
62.309	Autres charges de personnel	12 644.75
62.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	14.40
62.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	45 539.85
62.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	2 132.70
62.330	Patrimoine financier	3 564.95
62.352	Communes	559.80

**TRAFIC REGIONAL**

65.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	2 733.85
65.314	Entretien des immeubles par des tiers	14 482.53

**PROTECTION DES EAUX**

71.313	Achats de fournitures et de marchandises	189.90
--------	--	--------

**TRAITEMENT DES DECHETS**

72.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	9 938.10
72.318	Honoraires et prestations de service	9 050.09

**CIMETIERES**

74.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 991.55
--------	---	----------

**AUTRES TACHES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

78.314	Entretien des immeubles par des tiers	1 468.23
78.318	Honoraires et prestations de service	35 520.63

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

79.318	Honoraires et prestations de service	2 400.40
--------	--------------------------------------	----------

**IMPOTS**

90.330	Patrimoine financier	2 415 054.30
90.346	Compensation financière aux communes françaises	344 930.33
90.351	Cantons	203 802.34

**CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX**

94.321	Dettes à court terme	121 392.30
94.330	Patrimoine financier	156.00

**IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER**

95.312	Eau, énergie, combustible	343.55
95.318	Honoraires et prestations de service	236.08

- ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

sur proposition du Conseil administratif

décide

**par 23 voix « pour » et 1 abstention,,**

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de CHF 34'871'867.85 aux charges et de CHF 36'440'490.34 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'568'622.49,
3. d'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de CHF 2'719'104.22 aux dépenses et de CHF 252'060.73 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'467'043.49,

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'467'043.49 par l'autofinancement à raison de CHF 8'538'483.55 au moyen de la somme de CHF 6'969'861.06 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'568'622.49. L'excédent de financement s'élève à CHF 6'071'440.06,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'568'622.49 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant à l'actif un montant de CHF 151'950'968.83 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	41'576'603.00
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	110'374'365.83

---

Total de l'actif	CHF	151'950'968.83
------------------	-----	----------------

et au passif un montant de CHF 151'950'968.83 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	2'132'966.28
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	56'197'609.81
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	4'049'223.93
- Provisions (nature 24)	CHF	6'485'590
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	6'040'879.20
- Fortune nette (nature 29)	CHF	77'044'699.61

---

Total du passif	CHF	151'950'968.83
-----------------	-----	----------------

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à CHF 24'587'131.40.

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Mme BÖHLER souhaite que le financement de MGS soit mis à l'ordre du jour de la séance de la Commission des finances du 9 juin prochain.

Elle souhaiterait également que la participation de la commune dans Palexpo soit traitée dans cette séance. D'ici là, elle aura obtenu tous les détails et espère que le Conseil municipal pourra se prononcer à la séance plénière du 16 juin.

## **7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE confirme que le Conseil administratif a répondu à la lettre de M. MULLER le 28 avril dernier. Une copie de ce courrier est jointe au procès-verbal (*annexe 14*).

## **8. QUESTIONS**

### **8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :**

Proposition de M. DETRAZ concernant l'organisation d'une journée de présentation de vélos électriques : Mme BÖHLER annonce que cette présentation sera faite dans le cadre de la Journée de la prévention du 6 septembre 2008.

Proposition de M. BALMER pour le prolongement du chemin cycliste au chemin des Coudriers : M. COMTE explique que ce point a été abordé lors de la séance avec l'OCM. La réponse est favorable dans l'envie et le besoin, partagés par l'Association des propriétaires du chemin des Mayens. Une séance va être organisée avec la Ville de Genève et tout sera fait pour que la mobilité douce soit favorisée.

Proposition de M. PORTIER d'installer les bancs stockés au CVHS aux arrêts de bus de la route de Ferney : M. COMTE indique que cette intervention était planifiée. Cela a été fait le lendemain de la séance du Conseil municipal, soit le 15 avril dernier.

## 8.2 Questions des Conseillers municipaux :

M. PORTIER constate que sur le nouveau plan de la commune, les bennes de récupération de papier situées derrière l'école de la Place et au Centre sportif sont mentionnées comme déchetteries/Eco-Points. Il ne pense pas que cela soit une bonne idée car les gens vont penser qu'on peut y amener tous les déchets, ce qui n'est pas le cas. Il demande si le prochain plan pourrait être modifié dans ce sens.

Mme AMMANE constate également que la légende mentionne des églises. Elle ne les voit pas sur le plan.

M. PORTIER demande s'il est possible d'étudier avec l'OCM une modification des présélections du feu chemin Edouard-Sarasin/route de Ferney. En effet, les voitures roulent sur le trottoir devant la maison de la paroisse pour tourner à droite sur la route de Ferney.

M. EYA NCHAMA n'a pas bien compris l'explication de M. COMTE concernant le 42<sup>e</sup> rang de la commune sur 45 dans le cadre du rapport relatif aux déchets.

M. COMTE explique que la 42<sup>e</sup> position du Grand-Saconnex concerne le taux de recyclage par commune. Il compare le taux total de déchets incinérés et récoltés cumulés par rapport au taux recyclé. La commune atteint un taux de déchets recyclés de 32,3 %, alors que l'objectif 2008 du canton était que chaque commune atteigne un taux de 45 %.

Ces chiffres doivent encore être confirmés par le Service technique et seront ensuite transmis à la Commission de l'environnement.

Mme JEANDET a constaté que depuis un certain temps, les Conseillers municipaux ne reçoivent plus le graphique sur l'évolution de la population de la commune.

Mme BÖHLER explique qu'en effet, depuis le départ de M. de GRIMM, ce graphique n'a plus été établi. Toutefois, si le Conseil municipal le souhaite, il est tout à fait possible de demander à l'OCSTAT de le fournir tous les trois mois par exemple.

A la demande du Conseil municipal, cette statistique sera fournie tous les trois mois.

M. DETRAZ a constaté que le Service des parcs a mis en chantier toute une série d'emplacements et n'a pas terminé le travail. Il en demande la raison. Il s'agit des emplacements suivants :

- A la campagne du Château, un monticule de copeaux aurait dû être étalé autour du gros chêne. Le tas est toujours présent.
- Un bac qui délimite les places de parking en face du n° 6, route de Colovrex a été défriché et rien n'y a été planté.
- Dans le triangle en face de la boulangerie route de Colovrex, il y a eu également un gros travail de défrichage, qui est ensuite resté à l'abandon.
- La grande plate-bande le long du café du Raisin avait fait l'objet d'une attribution de l'ordre de CHF 8'000.-- pour une remise en état. Celle-ci est toujours à l'abandon.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

Mme MOTTET relève que le chemin François-Lehmann est très dangereux pour les piétons, notamment à la hauteur de l'escalier qui rejoint le niveau haut du chemin au niveau bas. Malgré les barrières implantées après les marches, les promeneurs sont souvent frôlés par les voitures qui circulent beaucoup trop vite. Sachant que ce chemin est privé, elle aimerait savoir si le Conseil administratif peut demander aux propriétaires des immeubles de déplacer les bacs à fleurs situés de l'autre côté du chemin pour les mettre dans le virage, afin d'obliger les voitures à ralentir et les empêcher d'approcher trop près des barrières.

Mme MOTTET a constaté qu'un mobilehome est régulièrement stationné au chemin François-Lehmann. Il lui semblait que lors de la mise en service du parking à caravanes, le stationnement régulier d'un tel véhicule sur une place publique était interdit. Elle demande pour quelle raison le propriétaire de ce mobilehome n'est pas inquiété.

M. SCHIAU informe qu'il est tout à fait d'accord avec les décisions du Conseil administratif relatives à la Campagne du Jonc. Il demande pourquoi il ne va pas jusqu'au bout de son raisonnement en enlevant également les grills, ce qui éviterait que des gens viennent à 6h du matin pour les réserver. Les gens peuvent amener leur propre grill.

M. ORSINI signale qu'il est exactement de l'avis inverse. Pour être allé faire des grillades ce week-end, il a trouvé les grands grills très sympathiques car ils rassemblent des groupes de jeunes. La même convivialité n'est pas possible si chacun amène son propre grill. Il demande s'il ne serait pas possible d'en rajouter afin que tout le monde y trouve son compte.

M. PORTIER demande s'il est possible d'informer la population que les déchetteries servent uniquement au recyclage des déchets et que les ordures ménagères ne doivent pas y être déposées. En effet, beaucoup d'utilisateurs de l'Eco-point des Burgondes viennent avec leurs ordures ménagères.

Mme GIROD demande si la commune possède déjà quelques retriycles. Si non, peut-elle en acquérir ?

## **9. PROPOSITIONS**

### **9.1 Election du bureau du Conseil municipal pour 2008-2009**

#### **Election du Président**

M. DETRAZ, au nom du groupe radical, propose la candidature de M. Eric STEINER.

Mme JEANDET et M. JIMAJA sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	25
- bulletins rentrés :	25
- bulletins non valables :	9
- bulletins valables :	16
- majorité absolue :	9

**M. STEINER est élu Président avec 16 voix.**

### **Election du Vice-Président**

M. MARGUET, au nom du PAS, propose la candidature de M. Jean-Claude CUDRE.

MM. ORSINI et POMATTO sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	25
- bulletins rentrés :	25
- bulletins non valables :	0
- bulletins valables :	25
- majorité absolue :	13

**M. CUDRE est élu Vice-président avec 25 voix.**

### **Election du Secrétaire**

Mme MAMIN-TISSOT, au nom du PDC, propose la candidature de Mme Catherine JEANDET.

MM. DETRAZ et EYA NCHAMA sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	25
- bulletins rentrés :	25
- bulletins non valables :	4
- bulletins valables :	21
- majorité absolue :	12

**Mme JEANDET est élue Secrétaire avec 21 voix.**

Le Président félicite le bureau nouvellement élu et il passe la parole à M. STEINER.

#### **Discours de M. STEINER :**

*« Tout d'abord, je remercie très sincèrement toutes les personnes qui m'ont accordé leur suffrage pour cette élection. Après ce moment fort émouvant, il va falloir très vite passer aux choses sérieuses et je vais tout faire pour ne pas les décevoir. Quant à ceux qui se sont trompés de nom en remplissant leur bulletin, mon ambition consistera au contraire à les décevoir, mais en bien !*

*Nous allons donc entrer dans une ère nouvelle, car le nouveau règlement du Conseil municipal entrera bientôt en vigueur et je me réjouis de le mettre en pratique. Je remercie très sincèrement mes collègues du bureau pour le travail accompli lors de l'élaboration de cette nouvelle mouture.*

*Je présente mes félicitations à l'actuel Président, qui a officié à la satisfaction de tous. Je ne sacrifierai donc pas à la mode déplorable qui consiste à vouloir systématiquement tout changer dès que l'on accède à un poste. Si certaines améliorations s'avèrent nécessaires, elles seront bien entendu faites mais je serai déjà heureux de pouvoir continuer dans la lignée de M. FAVRE, avec le même doigté et la même efficacité. »*

L'assemblée applaudit.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

9.2 Modification du règlement du Conseil municipal

Mme MAMIN-TISSOT, au nom du groupe PDC, tient à remercier le bureau d'avoir initié la révision du règlement de ce Conseil municipal et pour se faire d'avoir mis sur pied un groupe de travail représentatif de toutes les tendances de ce Conseil.

Lors de la première rencontre de ce groupe, un certain nombre d'observations ont été négociées, immédiatement prises en compte ou refusées, alors que d'autres avaient besoin de vérifications et d'éclaircissement auprès de la Surveillance des communes. Depuis lors et bien que certaines questions/réponses aient circulés par e-mail interposés, il était attendu que le groupe se réunisse à nouveau pour traiter des corrections et finaliser le nouveau texte.

A ce jour, il n'a pas encore été possible d'agender une nouvelle date. Pourtant, un nouveau document est proposé aujourd'hui en plénière alors que le groupe de travail ne s'est pas revu, n'a pas vu le voter ni rendre de rapport.

Conscient que l'opportunité de réviser des statuts n'est pas fréquente et demande le plus grand soin, le groupe PDC peut objectivement souligner que ce travail n'est pas abouti, qu'il ne revêt pas un caractère d'urgence et par conséquent, il demande le retrait de cette proposition et son retour au groupe de travail. Le groupe PDC invite ses collègues à refuser cette proposition.

Plusieurs Conseillers municipaux soutiennent le renvoi au groupe de travail.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.**

9.3 Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement – Remplacement de M. Zanelli.

M. DETRAZ propose la candidature de Mme A. MEDEIRO.

M. MARGUET propose la candidature de M. G. JOHNER.

M. PLEE signale que la Fondation pensait utiliser les compétences professionnelles de M. JOHNER et que cela ne sera pas possible si ce dernier est membre de la Fondation.

M. MARGUET retire donc sa proposition.

Mme CHEVALLAZ et M. MARGUET sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	25
- bulletins rentrés :	25
- bulletins non valables :	6
- bulletins valables :	19
majorité absolue :	10

**Mme MEDEIRO est élue avec 19 voix.**

9.4 Autres propositions :

M. DETRAZ propose que les employés communaux des espaces verts terminent les chantiers ouverts et que les emplacements qu'il a mentionnés au point 8.2 redeviennent harmonieux.

M. DETRAZ signale qu'à la Campagne du Château, il y a toute une série de trous dus à des abattages d'arbres et des dessouchages, dans lesquels des personnes pourraient se tordre une cheville. Il propose de boucher ces trous rapidement.

Il y a eu également des coupes d'arbustes pour éclaircir le sous-bois autour de la cascade et des pieds de souches ont été laissés, dans lesquels les gens pourraient s'encoupler. Il propose d'enlever ces souches apparentes.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

La grille de récupération d'eau pluviale située en bordure de parking derrière l'église est actuellement remplie de débris et de mauvaises herbes. Il propose de nettoyer cette grille, de même que le sac d'eau pluviale situé près du parc à chiens, qui est également plein.

La cascade est également à l'abandon et la terre nécessaire pour les rhododendrons n'est pas entretenue. Il faut faire le nécessaire pour y remédier.

Il rappelle que M. PORTIER avait fait plusieurs interventions concernant la barrière le long de la route de Ferney. Le trou qui permet aux enfants qui jouent à cache-cache de passer par cet orifice et de sauter sur la route de Ferney n'est toujours pas bouché. Il reprend donc cette proposition pour que le Conseil administratif fasse le nécessaire au plus vite. En direction du portail, il y a également un trou dans la barrière qu'il faut boucher rapidement.

Mme GIROD relance la proposition qu'elle a faite en mars dernier pour des affiches sensibilisant les habitants aux dépôts sauvages. Elle propose que ces affiches soient mises dans les panneaux officiels ainsi que dans le GSI.

M. EYA NCHAMA propose que le Conseil administratif prenne une position ferme concernant la votation relative aux naturalisations du 1<sup>er</sup> juin prochain. En effet, il lui semble que lorsque les choses vont contre la Constitution et l'ordre établi communal, cantonal et fédéral, il ne s'agit plus d'un jeu démocratique. Il souhaite donc que lorsqu'une votation attaque le cœur même de l'Etat, le Conseil administratif donne une orientation concrète à ses citoyens.

M. JIMAJA relève que les violences ne sont pas que physiques. Il en est qui n'en ont pas l'air mais qui font le plus grand mal. Au vu des fragilités que l'on tente de faire subir à l'Etat de droit que nous chérissons tous, il propose que le Conseil administratif publie, dans le prochain GSI, la procédure de naturalisation du Grand-Saconnex. De plus, il propose que le Conseil administratif approche les autres communes pour qu'elles en fassent autant.

Mme BÖHLER rappelle qu'il y a 8 ans, lors d'une votation concernant l'Europe, les groupes politiques s'étaient mobilisés pour rédiger une résolution qui avait été distribuée dans un «Tous ménages ». Le prochain GSI ne paraîtra que le 30 mai et cela sera un peu tard. Elle propose donc que les groupes politiques fassent de même pour cette votation, ce qui aura beaucoup plus de poids qu'une prise de position du Conseil administratif.

M. JIMAJA relève que sa proposition n'est pas de prendre position mais d'informer la population sur la procédure de naturalisation du Grand-Saconnex, afin qu'elle puisse se prononcer en son âme et conscience. De plus, il souhaite que le Conseil administratif prenne langue avec les autres communes afin qu'il y ait une démarche collective.

La question est très simple : Faisons-nous mal notre travail en tant que représentant du peuple ou est-ce que les conditions sont respectées ?

M. POMATTO pense qu'il est difficile pour le Conseil municipal de prendre position, mais qu'il lui est tout à fait possible d'informer la population sur la procédure de naturalisation, qui n'est pas simplement à la tête du client.

Mme CHEVALLAZ pense qu'il ne faut pas le voir comme une prise de position du Conseil municipal. Il s'agit de décrire la façon dont ce dernier procède pour naturaliser les étrangers. Ce n'est pas du ressort du Conseil administratif mais bien du Conseil municipal, qui doit prendre ses responsabilités.

M. DETRAZ va dans le sens de Mme CHEVALLAZ. Il s'agit simplement d'informer la population sur la procédure de naturalisation du Conseil municipal et ce n'est pas de la prérogative du Conseil administratif. Il propose donc de réunir les chefs de fractions pour rédiger un texte émanant du Conseil municipal.

Dans le cadre du mauvais classement de la commune par rapport au recyclage, M. BALMER propose que la levée des déchets organiques promise depuis longtemps soit organisée au plus vite.

M. PORTIER relance sa proposition de remplacer les statistiques figurant dans les panneaux d'affichages des déchetteries par une information précise sur les heures d'ouvertures de ces dernières ainsi que sur celle des Chânats.

De plus, il rappelle que la Commission des bâtiments et emplacements communaux avait demandé qu'un plan en grand format soit mis dans le panneau de la Place Carantec, ainsi qu'en fond dans tous les autres panneaux.

10. **MOTIONS** : Néant.

11. **RESOLUTIONS:**

Proposition de résolution du Conseil municipal relative au parking sauvage dans le parc Sarasin et pour le respect des lois régissant les zones de verdure.

M. BALMER en donne lecture (*annexe 15*).

M. BALMER aimerait faire part de trois réflexions : Tout d'abord, la crainte que le renvoi en Commission ne soit que mesure dilatoire. Ensuite, le complément d'informations apporté par les pétitionnaires ne fait que conforter l'urgence d'un retour à la normale dans cette zone de verdure. Enfin, de savoir si un renvoi en Commission est bien utile, toutes les réponses aux questions posées figurant dans la pétition. La belle saison arrive et il serait plus judicieux de renvoyer cette résolution au Conseil administratif, pour qu'il agisse au plus vite.

M. DETRAZ rappelle qu'en 1977, il s'était battu pour aboutir au Palexpo actuel, avec un parking souterrain qui n'existait pas dans le projet initial, ainsi qu'un espace de verdure non-edificandi, comme décrit par les articles de loi cités dans le courrier d'A Gauche Toute. Il a toujours la même approche qu'en 1977.

Il est favorable à renvoyer cette résolution à la Commission d'urbanisme pour sa séance du mardi 13 mai. Le combat des anciens pour sauver la Campagne Sarasin doit être respecté et utile pour le futur.

M. STEINER relève qu'il avait été convenu que la pétition serait examinée par la Commission d'urbanisme, qui va entendre les responsables de Palexpo. Cette résolution entre dans ce cadre et il pense que le moindre des choses, c'est d'attendre le rapport de la Commission pour avoir tous les éléments qui permettront de se prononcer en bonne connaissance de cause.

M. ORSINI est également d'avis qu'une séance a été agendée pour traiter cette question et il lui paraît logique que l'on en reste à ce qui a été décidé.

A la question de M. BALMER, M. STEINER indique que la Commission se réunit mardi prochain et qu'elle rendra son rapport pour la séance plénière de juin.

Le Président met au vote la résolution telle que présentée, pour un renvoi au Conseil administratif.

**Cette proposition est acceptée par 13 voix « pour » et 11 voix « contre ».**

12. **COMMUNICATIONS ET DIVERS** :

M. CUDRE signale que les délégués auprès du Football-Club Grand-Saconnex n'ont pas été convoqués à l'assemblée générale.

M. MARGUET explique qu'il y a eu une mauvaise interprétation du courrier envoyé par le Conseil administratif, demandant qu'une seule invitation soit envoyée en mairie pour les 3 Conseillers

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2008

administratifs. Le club a donc pensé que l'invitation incluait le Conseil municipal. Cela sera rectifié pour l'année prochaine.

M. CUDRE signale qu'une Conseillère municipale l'a interpellé pour un problème lors d'un tournoi de football. En tant que délégué, il a écrit au comité du club. N'ayant pas de réponse, il est intervenu plusieurs fois verbalement. Deux mois après, il n'a toujours pas de réponse. Il se pose donc des questions sur l'organisation du FC Grand-Saconnex.

M. MARGUET annonce que la première équipe a été éliminée en demi-finales de la coupe genevoise aux tirs aux buts, 5 à 4, contre une équipe de deuxième ligue.

M. MARGUET tient à remercier M. FAVRE pour son année de Présidence, durant laquelle il a très bien géré les séances. Il a su faire preuve d'humour en temps voulu et de sérieux quand il le fallait. Il a été un président prenant aux PAS les idées LIBERALES, ne donnant pas aux VERTS le temps de ROUGIR des idées RADICALES et tolérant quelques GAG afin que la démocratie ne s'en ressente pas.

Mme CHEVALLAZ annonce que cette séance est la dernière à laquelle elle participe. En effet, elle a été élue Substitut du Procureur, avec une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin prochain. Cette élection a été validée la semaine dernière par le Conseil d'Etat.

Bien qu'il n'y ait pas d'incompatibilité formelle entre un mandat au sein du pouvoir judiciaire et un mandat de Conseillère communale, elle pense qu'il est important que la magistrature soit au maximum dépolitisée. C'est dans cet état d'esprit qu'elle souhaite entamer son nouveau mandat et se détacher de toutes ses obligations politiques.

Elle remercie tous les membres du Conseil municipal de l'avoir accueillie avec bienveillance, le groupe libéral, le Conseil administratif pour sa constante disponibilité, le Secrétaire général ainsi que Mme CATILLAZ pour leur précieuse aide. Elle souhaite à tous un bon travail durant cette législature et tout particulièrement aux membres du bureau nouvellement élus.

Le Président remercie Mme CHEVALLAZ pour son passage d'une année au sein de ce Conseil municipal et lui présente ses meilleurs vœux pour son nouveau mandat.

M. MARGUET adresse également quelques mots à Mme CHEVALLAZ et lui souhaite bon vent pour le futur.

**13. QUESTIONS DU PUBLIC : Néant.**

*Mme POGET-MORENO et MM. BOURQUIN et PORTIER quittent la séance à 23h50.*

**14. NATURALISATIONS (HUIS CLOS) :**

1 dossier est accepté par 14 voix « pour » et 8 abstentions.  
3 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 00h15.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE

*Ann. ment.*